

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT ?

Rendez vous sur notre site Internet



*Maîtriser les risques professionnels dans votre collectivité
pour préserver la santé de vos agents et garantir la qualité
du service public.*

ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

À DESTINATION DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

SECRÉTARIAT DES
ACCOMPAGNEMENTS COLLECTIFS



securite@cdg51.fr
03.26.69.99.15



